

# Parlons-en

BULLETIN MUNICIPAL DE ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

Juillet 2021 | N°24



## L'EAU

essentielle et menacée ?

# NUMÉROS UTILES

## Mairie, services municipaux, sociaux et culturels

### MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
Mmes Claudie CHARIER, Stéphanie ROYER et Laëtitia BOUGNAUD

Tél. 05 49 42 50 09

Fax 05 49 42 06 67

roches-premarie-andille@departement86.fr  
www.rochespremarieandille.fr

### SERVICES LOCAUX

École élémentaire 05 49 42 10 33

Directeur : M. Frédéric BELLY

École maternelle 05 49 42 10 35

Directeur M. Nicolas Sauze

Accueil périscolaire 05 49 42 10 36

de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30

Restaurant scolaire 05 49 42 41 85

Halte-garderie « Chat Perché »

• Roches-Prémarie-Andillé 05 49 03 30 80

• La Villedieu-du-Clain 05 49 42 08 43

Bibliothèque municipale 05 49 42 81 68

Mme ARLLOT  
biblio.roches.premarie@orange.fr

Centre technique municipal 05 49 42 52 48

Salle polyvalente Le Clos 05 49 42 02 14

Salle communale d'Andillé 05 49 42 55 95

Stade municipal 05 49 42 55 59

Aquarium 05 49 42 45 21

La Poste 05 49 42 50 00

Déchetterie 05 49 37 12 74

### SERVICES INTERCOMMUNAUX

Centre social l'Arantelle  
Secrétariat 05 49 42 05 74

Assistante sociale  
Le mardi et le jeudi sur rdv :  
Mme BRIGEON 05 49 00 51 30

C.L.I.C. 05 49 54 38 62

Réseau Gêrontologique du Val de Vonne : aide au maintien à domicile

A.D.M.R. 05 49 54 06 91

Bureau de La Villedieu-du-Clain  
Aide à domicile en milieu rural  
Aides ménagère pour malades, handicapés, plus de 60 ans, futures mamans

APA 08 10 86 20 00

Aide Personnalisée à l'Autonomie  
L'Envol  
Association intermédiaire,  
aide à l'emploi 05 49 88 91 29

Communauté de Communes  
de La Villedieu-du-Clain 05 49 89 02 89

Déchetterie 05 49 89 02 89

Mission Locale 05 49 53 56 48

### ALIMENTATION

Boulangerie, pâtisserie 05 49 42 50 25

« le Sporting » 05 49 42 50 22

Café, tabac, journaux

SPAR Supérette 05 49 39 26 57

Maison Breton Boucherie 05 49 39 23 23

Vergers de Chézeau 05 49 88 33 14

La ferme Bidaud 05 49 42 57 94

Séverine et Thierry Bidaud

### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Infirmières 05 49 42 53 93

Sandrine DEMARCONNAY

Valérie PRUD'HOMME

Élodie PEYROTTE

Médecins généralistes 05 49 42 06 16

Brigitte LAMOME et Florian DESHAYES

Médecin ostéopathe 05 49 43 90 77

A. VAN DER MEERSCH

Orthophonistes

Julie LE GUERN 06 60 86 95 08

Gaëlle le SEIGNEUR 06 31 06 21 14

Masseur Kinésithérapeute 05 49 42 84 18

Laurent CHAUMILLON

Dentiste 05 49 42 40 30

Agnès SADOUX

Psychologue Clinicienne 06 77 85 60 42

Emily DUBOURG

Pharmacie 05 49 42 50 62

M. Romain MASET

Sophrologue et 06 10 19 52 28

art thérapeute

Gilvânia REAU

### AUTRES ENTREPRISES ET ARTISANS

Bâtiment

Prod, métallurgiques

Bacacrier, Métal SA 05 49 42 50 80

Maçonnerie

SARL BONNEAU 05 49 42 08 04

SARL SILLAS & FILS 05 49 42 51 74

Peinture, revêtement de sol

SARL LE BARON 05 49 42 53 53

Terrassements TP

Sébastien BRIDIER 06 11 68 27 31

Electricité

Philippe NADEAU 05 49 42 02 53

JVélec Jérôme VACHON 07 84 23 76 44

MARUIS ELEC 07 50 36 62 07

I-D-EAUX plombier chauffagiste

Matthieu HERAULT 06 59 71 15 69

SOVEREME

Machines à bois 05 49 57 13 39

EURL A.C.L. serrurerie, métallerie, soudure

Laurent GUILLARD 06 81 43 67 96

Équipements thermiques,

plomberie, ventilation JPC

Alexandre PREAUDOT 06 37 88 33 12

Menuiserie, agencement, maçonnerie

SARL Sylonie

Sylvain VOISIN 06 42 30 40 32

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

David DOIDI

06 78 66 95 03

Eclairage professionnel LS'Technic

M. Jean-Luc RAVAUX 06 25 91 63 30

Couverture zinguerie

Nicolas Audebert 06 26 58 43 99

Travaux publics VFTP

Florian Vergnaud 06 36 40 31 31

Conseil expertises et animations

naturalistes J&B Biodiversity

07 67 20 83 30

### ACTIVITÉS DE SERVICES

Garage DESHOULLIERES 05 49 42 02 42

EURL Jérémie, entreprise de nettoyage

et espaces verts 06 22 86 72 77

Coopérative agricole Terrena Poitou

à Andillé 05 49 42 50 05

Centre Ouest Céréales

à Ablet 05 49 42 44 39

Salon de coiffure mixte

« Atelier Création » 05 49 42 04 24

Fleuriste « le Jardin d'Élise »

05 49 42 86 85

Traductrice allemand-français

E. BROUSSE 05 49 42 70 04

Conseiller Immobilier

JL LAVAUD 06 70 10 50 75

Ecurie de Sainval, poney-club,

élevage, Toucheronde 09 71 31 69 91

Conseiller technique immobilier

BE-INFINITY

Gaël GUERIN 07 71 62 43 41

Reparatoo

Guillaume RATO 06 40 84 42 28

Multiservices en cesu

Stéphane Chazar 06 85 02 90 30

Art-thérapeute

Nathalie Savigny 06 73 94 52 30

Architecte intérieur AM esquisse

06 82 48 97 87

Écrivain public

Ingrid AUBRY-SARRIOT 06 63 96 22 41

*Nous n'avons publié que des infos « visibles ». Nous savons qu'il existe d'autres structures qui ne souhaitent pas apparaître au grand public (parce que s'adressant uniquement à des professionnels par exemple), et nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Si vous voulez figurer (ou ne plus figurer !) dans notre prochaine édition ou modifier un détail, corriger une erreur, contactez-nous. Merci.*



**Rémy Marchadier**  
Maire de Roches-Prémarie-Andillé

## Des services publics améliorés

Depuis 1 an, nos conversations quotidiennes tournent toujours autour de la pandémie avec toutes ses composantes : masques, déplacements, couvre-feu, vaccinations, tests PCR, regroupements interdits, inquiétudes diverses et moral en berne.

Volontairement cet édito n'en parlera pas davantage mais sachez que nos agents communaux et nos enseignants ont tout mis en œuvre pour que nos écoles, garderies, restaurant scolaire puissent fonctionner en respectant les nombreux protocoles sanitaires.

En votant le budget communal courant avril vos élus ont voulu regarder vers l'avenir en choisissant des orientations budgétaires significatives :

- **renforcer le service public** en mettant à la disposition des habitants une nouvelle médiathèque ; une maison des associations pour davantage de confort et de convivialité et un nouveau local dédié au centre social L'Arantelle au Clos des Roches pour une meilleure efficacité auprès de tous les secteurs d'animation et d'activités,
- proposer de nouveaux aménagements au « skate-park », créer un « mini-park » pour les enfants de nos assistantes maternelles, répondre aux besoins de stockage des associations APE (Association des Parents d'Élèves) et EDAC (École de Danse & Art Chorégraphique),

- **contribuer à la transition écologique** en changeant tout notre système d'éclairage dans la traversée du bourg, modifier les principales ouvertures de nos

bâtiments publics : Clos, foyer des jeunes et mairie pour éviter les passoires thermiques, mettre en place des cuves pour récupérer l'eau de pluie sur nos ateliers techniques.

Concernant notre **budget** et plus précisément les nouvelles dispositions de la fiscalité suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, un article dans ce numéro vous explique les principaux changements.

Quelques mots sur notre Communauté de Communes pour vous annoncer **l'ouverture prochaine de la nouvelle déchetterie « high tech »** pour le mois de septembre probablement. À propos du **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), nos travaux reprennent en visioconférence sans être sûr que l'enquête publique prévue en septembre puisse se faire cette année tant il reste encore des modifications à apporter, des réponses à justifier aux services de l'État et la loi en cours « Climat et résilience » pourrait nous impacter encore plus profondément : affaire à suivre...

Que ce mot du Maire vous apporte toute la sérénité que vous méritez, qu'une vie presque normale pour chacun de nous arrive avec les beaux jours de l'été, que nous puissions au plus vite nous rencontrer au cours de moments conviviaux pour échanger, blaguer, rire mais en attendant **continuez à prendre soin de vous et soyez prudents.**

### SOMMAIRE

- › **Finances** p. 4 et 5
- › **Vie municipale** p.6 et 7
- › **Animation** p. 8
- › **Vues d'ici** p. 9 à 12
- › **Infos locales** p. 14 à 15
- › **Agenda** p. 16

**Directeur de la publication :**

Rémy Marchadier, Maire

**Conseillère déléguée :**

Chantal Calendrier

**Ont collaboré à ce numéro**

Solange Charlot, Séverine Da Silva,

Gloria Martinez

**Crédits photos :**

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé,

stock.adobe.com

**Réalisation graphique et impression :**

Sipap-Oudin

### Mairie de Roches-Prémarie-Andillé

21 Route de Poitiers - 86340 Roches-Prémarie-Andillé - 05 49 52 50 09

roches-premarie-andille@departement86.fr

www.rochespremarieandille.fr

**Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**

## BUDGET COMMUNAL POUR 2021

Le budget détaillé est consultable en mairie

### COMMENT SE PRÉSENTE LE BUDGET COMMUNAL ?

#### FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont des charges régulières et nécessaires au fonctionnement de la Collectivité comme la rémunération du personnel, les intérêts d'emprunt, les fournitures et consommations courantes et le petit entretien, les subventions aux associations.

Les recettes proviennent des produits d'exploitation des services (cantines, garderie...), produits d'occupation et d'utilisation du domaine public (location de salle et logements, ...), les dotations de l'état et des recettes fiscales.

#### INVESTISSEMENT

Les dépenses correspondent aux acquisitions, aux travaux d'aménagement ou de construction de bâtiments, travaux de voirie et au remboursement en capital des emprunts.

Les recettes comprennent les subventions d'équipement, des dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement) et le virement de la section de fonctionnement

Le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses.



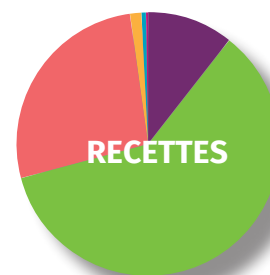
Le budget total de la commune est de 2 446 901,21 €, réparti comme suit sur la section de fonctionnement pour 1 563 399 € et sur la section d'investissements pour 883 502,21 €.

Au cours du conseil municipal du 14 avril dernier, il a été décidé d'augmenter le taux concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Cela représente en moyenne, pour les 950 foyers environ de la commune une hausse de 10 €.

### FONCTIONNEMENT



- **Charges de personnel** 770 000,00 €  
Rémunérations et charges sociales, ...
- **Charges à caractère général, frais de gestion** 342 514,00 €  
Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...
- **Charges de gestion courante** 200 428,00 €  
Versement des indemnités aux élus et cotisations, subventions aux associations, contribution au service incendie, CCAS...
- **Virement section d'investissement** 160 000,00 €  
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement
- **Atténuation de produits** 56 520,00 €  
Il s'agit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place pour accompagner la réforme de la fiscalité locale
- **Dépenses imprévues** 20 274,00 €
- **Charges financières** 13 663,00 €  
Intérêts de la dette



- **Impôts et taxes** 941 524,00 €
- **Dotations, subventions et participations** 424 038,00 €  
Dotations de l'état, du département, attribution de compensation (au titre des exonérations des impôts locaux)
- **Produits de service, domaine et vente** 166 522,00 €  
Concession cimetièrre, garderie, cantine...
- **Autres produits de gestion courante** 20 000,00 €  
Revenus des immeubles, locations de salles, ...
- **Atténuations de charges** 9 999,73 €  
Remboursement sur rémunérations suite aux arrêts maladies
- **Excédent de fonctionnement reporté** 1 315,27 €  
Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement année N-1.

### INVESTISSEMENT



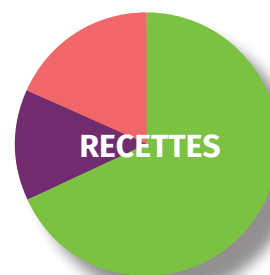
- **Emprunts** 87 621,26 €
- **Dépenses imprévues** 22 693,19 €
- **Subventions d'équipement versées** 11 000,00 €

#### PROVISION VOIRIE POUR 2022

- **Déficit d'investissement reporté** 176 710,58 €
- **Immobilisations incorporelles** 12 044,72 €

#### MAÎTRISE D'ŒUVRE

- **Opérations investissements** 573 432,46 €  
Toiture mairie, parking maison associations, aménagement skate-park, création d'un mini-park, conteneurs maritimes, travaux d'aménagements sur bâtiments communaux (menuiseries clos, mairie, restaurant, etc. Voirie, aménagement et matériel. Services techniques : entretien du matériel et achat petit matériel. Téléphonie mairie. Informatique écoles, etc.



- **Dotations et subventions reçues** 603 502,21 €
- **Virement reçu de la section fonctionnement** 160 000,00 €
- **Emprunts et dettes assimilées** 120 000,00 €


**FONCTIONNEMENT**
**DÉPENSES**

- . Charges à caractère général
- . Frais de personnel
- . Frais de gestion.
- . Frais financiers
- . Charges exceptionnelles
- . Atténuation de produits
- . Dépenses imprévues
- . Virement à la section investissement

**RECETTES**

- . Concession cimetière, garderie, cantine
- . Impôts (taxe foncière, etc.)
- . Revenus des immeubles
- . Dotations et subventions
- . Revenus des locations
- . Atténuation de charges
- . Excédent de fonctionnement reporté

**INVESTISSEMENT**
**DÉPENSES**

- . Emprunts
- . Dépenses imprévues
- . Travaux d'aménagement du bâti, de la voirie, éclairage public
- . Achats de mobilier et matériel
- . Déficit d'investissement reporté
- . ....

**RECETTES**

- . Dotations et subventions reçues
- . Emprunts
- . Autres recettes
- . Virement de la section fonctionnement

## Taux d'imposition 2021

Pour 2021, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2 %, cela représente une hausse pour les 950 foyers de la commune de 10 € environ par foyer.

Taxes	Base d'imposition 2020	Taux d'imposition communal 2020	Base d'imposition 2021	Taux d'imposition communal 2021	Produits à taux constants 2021
Taxe d'habitation	2 591 000 €	19.59 %	0	0 %	0 €
Taxe foncière (bâti)	1 651 000 €	13.30 %	1 646 000 €	31,54 % *	519 148 €
Taxe foncière (non bâti)	73 800 €	31,27 %	76 100 €	31,90 %	24 276 €

\* *Nouvelles règles. La taxe d'habitation concernant les résidences principales disparaît des recettes communales (sauf pour les résidences secondaires et les bâtiments vacants). Pour compenser cela, la taxe départementale sur le foncier bâti (17,62 %) est ajoutée à celle de la commune. Comme cette addition ne suffit pas, une dotation correctrice de la part de l'État est prévue.*

## État de la dette : les emprunts en cours

	Montant	Banque	Taux act %	Durée	De	A	Annuités 2021	
Restaurant scolaire 1	200 000 €	Cr Agr	4.68	20 ans	2008	2028	4 354,86 €	15 546,96 €
Restaurant scolaire 2	200 000 €	Ca Ep	3.01	15 ans	2010	2025	1 755,84 €	15 089,16 €
Gros travaux	200 000 €	Cr Agr	1.31	10 ans	2015	2025	1 144,36 €	21 349,44 €
Agrandissement écoles	500 000 €	Ca Ep	1.63	20 ans	2016	2036	6 338,43 €	29 312,85 €

## Subventions fonctionnement 2021

<b>Coopératives scolaires</b>		<b>Donneurs de sang bénévoles</b>	- €
- Ecole primaire	8 227,00 €	ECA Smarves/Vernon	650,00 €
- Ecole maternelle	4 073,00 €	Ecole Notre-Dame	900,00 €
<b>Arantelle</b>		EDAC	500,00 €
Subvention ordinaire	26 463,00 €	Emiloroches	150,00 €
Projet éco citoyenneté	18 000,00 €	Fonds solidarité logement	150,00 €
Atelier pêche	650,00 €	Judo	400,00 €
Fête du Clos	773,00 €	Laisse pousser le baobab	
A.P.E.	450,00 €	Les Roches en Flèche	- €
ACCA	- €	Prévention routière	150,00 €
Anciens combattants	200,00 €	Smarovil	500,00 €
Banque alimentaire de la Vienne	150,00 €	U.S.R.V. Football	350,00 €
Boxing club les Roches	150,00 €	Vivrenclain	- €
Club des Amis du Clos	150,00 €	Voxendièse	150,00 €
Club Pétanque	- €	<b>Total</b>	<b>63 186,00 €</b>

## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

#### Modification des statuts de de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain afin de reconnaître d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- La salle à vocation gymnique de Fleuré
- La salle de tennis et multisports de Roches-Prémarie-Andillé
- La base aquatique de Nieuil-L'Espoir
- La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel Bernard de Smarves
- La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis
- Le théâtre de verdure de Château-Larcher
- Le stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves

#### Règlement des cimetières

Présentation de la modification du règlement des cimetières de la commune afin d'intégrer les dispositions quant aux nouveaux columbariums.

#### Contrat d'assurance statutaire CNP 2021

Adoption des conditions générales et particulières du contrat CNP pour l'année 2021 pour les agents affiliés à la CNRACL.

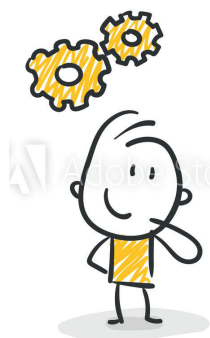
#### Convention mécénat avec la SORÉGIES

Avenant à la convention de mécénat avec SORÉGIES pour la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de fin d'année.

#### Adhésion à l'AFIPADE

L'AFIPADE gère un fichier départemental de demandes de logement social. Cette adhésion va permettre :

- d'offrir un service aux habitants : enregistrement des demandes en mairie,
- d'accéder aux données du fichier à l'échelle du territoire communal,
- de contribuer à l'évolution du dispositif en participant à la gouvernance et au financement.



#### Convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité, des deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables avec la SORÉGIES

Renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans

#### Projet de construction d'EKIDOM 1 chemin des Etangs

Présentation de la nouvelle proposition d'EKIDOM de construction de logements sociaux sur la parcelle située 1 chemin des Etangs, qui répond aux observations de la commission communale « urbanisme ».

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021

#### Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Signature d'une convention entre la préfecture et la commune concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture.

#### Construction de logements sociaux

Adoption d'une subvention communale suivant le projet de construction de logements sociaux par EKIDOM 1 chemin des étangs.

#### Garantie du prêt souscrit par habitat de la Vienne

La commune se porte garante du prêt souscrit par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

#### Ouvertures de crédits – budget 2021

#### Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Présentation du projet et des modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

#### Acquisition d'une partie de la parcelle BO 54

Proposition d'acquérir une partie de la parcelle BO 54 qui jouxte l'école élémentaire afin d'agrandir la cour.

#### Subvention de fonctionnement : l'Arantelle

Versement d'un premier acompte de 10 000 € concernant la subvention 2021 qui sera attribuée à l'Arantelle.

### SÉANCE DU 10 MARS 2021

#### Vote du compte administratif 2020 : Au 31 décembre 2020, la situation était la suivante :

##### • Investissement

###### Dépenses :

Prévu :	1 129 667,35 €
Réalisé :	901 457,29 €
Reste à réaliser :	153 628,33 €

###### Recettes :

Prévu :	1 129 667,35 €
Réalisé :	724 746,71 €
Reste à réaliser :	34 631,23 €

##### • Fonctionnement

###### Dépenses :

Prévu :	1 536 216,00 €
Réalisé :	1 265 388,00 €
Reste à réaliser :	0,00 €

###### Recettes :

Prévu :	1 536 216,00 €
Réalisé :	1 562 410,95 €
Reste à réaliser :	0,00 €

##### • Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 176 710,58 €
Fonctionnement :	297 022,95 €
<b>Résultat global :</b>	<b>120 312,37 €</b>

#### Affectation des résultats 2020

- un excédent de fonctionnement de 247 022,95 €
  - un excédent reporté de 50 000,00 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 297 022,95 €
  - un déficit d'investissement de 176 710,58 €
  - un déficit des restes à réaliser de 118 997,10 €  
Soit un besoin de financement de 295 707,68 €
  - Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT 297 022,95 €**

#### Examen et vote du compte de gestion 2020

Vote le Compte de Gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2020

- Compte Administratif 2020 fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 247 022,95 €
  - un excédent reporté de : 50 000,00 €  
Soit un excédent de fonctionnement

cumulé de : 297 022,95 €  
- un déficit d'investissement de :  
176 710,58 €  
- un déficit des restes à réaliser de :  
118 997,10 €  
Soit un besoin de financement de :  
295 707,68 €

### Ouverture de crédits - Budget 2021

#### Emprunt pour le financement de gros travaux

Après examen des différentes propositions de prêts destinés à financer les gros travaux à réaliser par la Commune, il a été décidé de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine comportant les caractéristiques de l'emprunt :

- Montant : 120 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 0.25 %

#### Création d'un poste d'agent territorial spécialisée des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

Avancement d'un agent au poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires, à compter du 18 mai 2021.

#### Dénomination de la voie dans la zone d'activités des Héronnières

Attribution du nom « rue des Héronnières » à la voie dans la zone d'activités des Héronnières.

## SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

**Vote du budget 2021** (lire pages 4 et 5)

**Vote des taux 2021 d'imposition des taxes locales directes**  
(Lire pages 4 et 5)

#### Modalités de versement de la subvention 2021 attribuée à l'association L'Arantelle

**Versement de la subvention attribuée à l'association L'Arantelle lors du vote du budget 2021 :**

- versement d'une subvention de fonctionnement de 24 538 €, suivant deux acomptes, un premier acompte de 10 000 € déjà mandaté en début d'année et un second acompte de 14 538 € à mandater le 1<sup>er</sup> août 2021.
- versement d'une subvention pour l'atelier pêche de 650 €
- versement d'une subvention pour le projet éco-citoyenneté estimé à 18 000 € à mandater en décembre 2021 en fonction du coût réel du projet

- versement d'une subvention exceptionnelle de 1 925 € en raison de l'impact financier de la crise sanitaire

#### Répartition de la subvention 2021 attribuée aux coopératives scolaires

Versement d'une subvention attribuée aux coopératives scolaires, lors du vote de budget 2021, suivant le nombre d'élèves par école soit :

- 7 227 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire auxquels s'ajoutent 1 000 € pour la B.C.D.
- 4 073 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

#### Aire d'activités sportives et de loisirs de plein

Approbation du projet d'aménagement d'une aire d'activités sportives et de loisirs de plein air comprenant l'agrandissement du skate-park, la création d'une aire de jeux pour enfants, un parking et du mobilier urbain pour un montant de 87 643,50 € HT.

#### Acquisition d'une cuve de récupération d'eau pluviale

Approbation du projet d'acquisition d'une cuve de récupération d'eau pluviale pour un montant de 3 109,08 € HT.

#### Réfection de la toiture en ardoises de la mairie

Approbation du projet de réfection de la toiture en ardoises de la mairie pour un montant de 52 696,72 € HT.

#### Remplacement de menuiseries dans les bâtiments communaux

Approbation du projet de remplacement des menuiseries dans les bâtiments communaux. Ce projet d'un montant de 24 654,45 € HT.

#### Réseaux de télécommunication

La redevance 2021 d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication est fixée à 2 187 € pour 17,466 km en aérien, 29,016 km en souterrain et 1 m<sup>2</sup> au sol.

#### Réseaux de gaz

La redevance 2021 d'occupation du domaine public est fixée à 743 € considérant que le linéaire des réseaux de gaz s'élève à 13 867 m.

#### Réseaux d'électricité

La redevance 2021 d'occupation du domaine public est fixée à 230€ considérant la revalorisation annuelle calculée par application de l'index ingénierie.

#### Acquisition d'une partie de la parcelle BO 54

Afin d'agrandir la cour de l'école acqui-

sition de la parcelle BO 54 d'une surface de 395 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 800 €.

#### Enfouissement des réseaux route de Raboué

Présentation du projet d'enfouissement des réseaux, route de Raboué. La Commune a sollicité SORÉGIÉS et SRD afin de bénéficier du programme d'enfouissement rural des réseaux électriques. La candidature de la Commune sera étudiée lors de la commission de hiérarchisation des dossiers en 2021, pour des travaux en 2022.

#### Prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes des Vallées du Clain

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain afin d'intégrer la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences supplémentaire.

#### Bibliothèque municipale : tarif de l'adhésion

Approbation de la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale afin de favoriser l'accès à la lecture et dynamiser la fréquentation.

#### Acquisition de livres à la bibliothèque municipale

Acquisition de livres imprimés à la bibliothèque municipale pour un montant de 7 500 €. Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du Centre National du Livre (CNL).

## Etat civil

du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021

#### Naissances :

(conformément à la loi, seules figurent les publications autorisées)

VOISIN Baptiste 10/12/2020  
Au total 7 naissances depuis le  
1<sup>er</sup> décembre 2020

#### Mariages :

Néant

#### Décès :

THOUVENIN Emilien 26/03/2021  
BONNIN Jean 12/04/2021  
LEPORSE Raymond 14/04/2021  
MOREAU Jacqueline 09/05/2021  
BARBIER Monique 29/05/2021

Au total 5 décès depuis le  
1<sup>er</sup> décembre 2020

## EMIL

L'Emil, École de Musique intercommunale des Vallées du Clain, reste plus que jamais au plus près de tous pour que la culture demeure essentielle. L'association gérée par des bénévoles n'a cessé de s'adapter et se renouveler pour continuer à offrir des cours de musique (instruments, chant, éveils, Fabrik, ateliers) pour petits et grands de tout âge et tout niveau sur les Roches-Prémarie-Andillé et les communes avoisinantes.

L'Emil participe à l'animation de la commune grâce à son partenariat avec l'école élémentaire (Activités périscolaires et classe Orchestre). Enfin l'Emil organise de nombreux événements en collaboration avec La Passerelle et L'Arantelle.

**Rejoignez-nous, retrouvez toutes les informations sur le site [Ecolemil86.com](http://Ecolemil86.com).**



## Association Poitevine Qigong et Arts Martiaux

Nous vous proposons des cours en extérieur **tous les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30. À partir du 9 juin**, nous repartons sur nos créneaux horaires habituels. Nous vous proposons aussi **un stage de Qigong du 19 au 23 juillet**, aux Roches-Prémarie-Andillé, avec comme thématique le Bâton de longévité. Nous espérons vous retrouver très nombreux et nombreuses cet été et à la rentrée, si une journée des associations est organisée.

**Pour tous renseignements : site de l'association : <https://assoqigong86.fr>**

**Rejoignez-nous, retrouvez toutes les informations sur le site [Ecolemil86.com](http://Ecolemil86.com)**



## Dernières nouvelles des Roches en Flèche

Pour le club des Roches en flèche les activités ont été un peu perturbées comme pour l'ensemble des sports en général sur notre territoire.

Malgré cela nous avons tenu le cap en faisant des entraînements réguliers avec nos jeunes archers en intérieur quand cela a été possible, et ensuite en extérieur pour tous les âges avec depuis le début de l'année 2021 du beau temps au rendez-vous. Donc peu d'arrêt d'activités.

Àvec cette pandémie nous avons dû mettre en place plusieurs protocoles sanitaires suites aux constantes nouvelles directives, et nous les respectons à chaque jour de tir. Gel hydroalcoolique sur le site et cahier d'enregistrement des présents.

**Désormais depuis février les jours d'entraînements se sont faits mercredis de 15h à 17h et les samedis (au lieu du vendredi) de 15h à 17h aussi.** Jours et horaires indiqués sont ceux lors de l'écriture de ce texte mais avec possibilité de changement suivant l'évolution.

Revenons à nos fondamentaux, le club est axé principalement sur la découverte et l'initiation au tir à l'arc et l'accompagnement des archers sur le long terme.

A partir de 10 ans nous accueillons les jeunes pour la découverte de ce sport et bon nombre d'entre eux restent pour progresser. Il y a autant de jeunes que de moins jeunes, allant de 10 à moins de 80 ans. Pratique accessible à toutes et à tous, alors venir découvrir ce sport zen.

Il y a 4 coaches diplômés bénévoles pour encadrer l'ensemble de nos activités.

Compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus nous n'augmenterons pas les adhésions et licences à la rentrée de septembre. Tarifs qui n'ont pas évolués depuis plusieurs années.

Avant toute chose l'ensemble des adhérents sont là pour, se faire plaisir et pour profiter d'une ambiance chaleureuse et décontractée, faire de la compétition en salle comme en extérieur et du tir 3D lors de notre safari.

Rochesenflèchement vôtre.

**Contacts :**

**Thierry Redon - Secrétaire 06 11 04 76 57**

**Thierry Rogeon - Président 06 42 97 93 06**

**[lesrochesenfleche86@gmail.com](mailto:lesrochesenfleche86@gmail.com)**



## L'EAU, un élément naturel de notre commune

« Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui les caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation ».

Code de l'environnement Livre I<sup>er</sup>- art 1<sup>er</sup>



Ces ruisseaux et mares abritent des animaux, poissons, insectes, amphibiens, mammifères, oiseaux...C'est la vie qui palpète et subsiste, précieuse. \* Ce qui n'apparaît pas dans cette page, ce sont les eaux souterraines.

Et pourtant, elles alimentent TOUT.

De ces nappes viennent les sources, les ruisseaux, les rivières, certaines mares.

Dans ce réseau souterrain nous retrouverons l'eau que la terre aura filtrée, ou non, eaux propres et hélas eaux polluées.

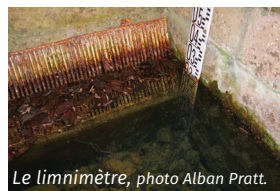
C'est dans ces nappes que se creusent les forages qui vont alimenter les besoins des humains.

Notre commune surveille les « assecs », redoutés de tous, et pas seulement des paysans.



Notre agent communal de l'environnement est mandaté pour vérifier tous les jours le débit de la source. Le limnimètre lui indique le niveau, et il effectue une mesure précise du débit ; les deux indicateurs sont communiqués aux services

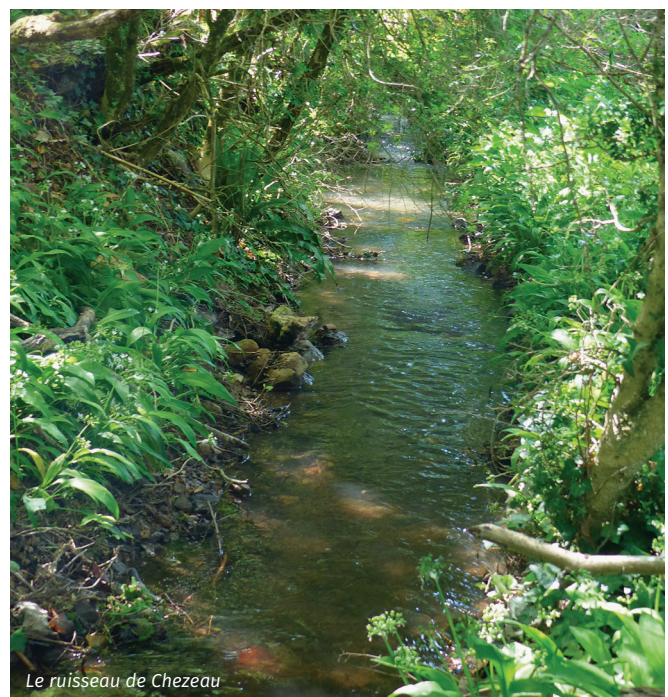
de l'Etat. Lorsque le débit atteint 15 litres/seconde, l'alerte doit être donnée immédiatement à la Préfecture, qui prend en conséquence les mesures de restriction ou d'interdiction de prélèvement dans le secteur.



Certains agriculteurs préconisent la création de réserves d'irrigation, se remplissant l'hiver et permettant l'irrigation l'été, ou en périodes sèches. Deux de ces réserves figurent sur notre carte. D'autres sont en projet, pour bientôt.



Sur cette carte apparaissent les jolis noms de nos ruisseaux, ruisseau des Dames, ruisseau de Chezeau, ruisseau des Vernettes, le Divan bras du Clain, le Clain, et puis on trouve encore des mares, fontaines, lavoirs...



Nous payons tous pour ces réserves (voir page 13), 70% de leur financement est public. Cependant, l'usage de ces réserves, utiles aux cultures intensives, est limité à leurs propriétaires. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces réserves ne collectent pas les eaux de pluie, elles puisent dans les nappes souterraines. Elles sont parfois contestées : pour certains elles menacent la biodiversité, et l'eau est un bien commun.

Ces nappes sont notre ressource à tous. Elles ne sont pas illimitées. Elles se régénèrent un peu, parfois s'épuisent précocement.

*\*une visite s'impose aux Lavoirs de Prémarie, où une nouvelle exposition dévoile la richesse de ces milieux aquatiques*

## L'EAU, une fabuleuse organisation

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation »

Code de l'environnement – Livre II- Art L210-1)

L'eau courante fut une innovation formidable. Ce robinet qu'il est si simple de tourner, bien des foyers ne l'avaient pas, il y a encore 70 ans ; on allait chercher l'eau à la fontaine publique, ou au puits, on lavait le linge au lavoir – sauf si l'on possédait sa source ou son puits. Apparu en France dès le XIX<sup>e</sup> siècle, dans notre commune c'est plutôt après la 2<sup>e</sup> guerre que le réseau d'accès à l'eau potable s'est peu à peu constitué. Ce réseau, d'abord parcellaire s'est peu à peu constitué en une formidable organisation d'Etat, pour être au service de tous.

### Un peu d'histoire locale - Les syndicats

Andillé chez nous fut un village précurseur : dès 1936 s'est formée une « Association syndicale d'amenée d'eau ». Présidée par une femme, elle réunissait 20 membres avant la guerre. Ce syndicat partageait entre tous les propriétaires adhérents les charges des installations : la pompe (qui durera 20 ans), les réseaux d'acheminement, les compteurs... Chacun paie la même redevance, fixée par le syndicat, qui détermine aussi le prix du litre d'eau. Un ingénieur du génie rural contrôle pour le préfet la qualité de l'eau et aussi la régularité des comptes. Le village d'Andillé possédait encore dans les années 1950 un château d'eau.



Le lavoir d'Andillé nettoyé par les habitants.



Lavandières - Collection particulière

La commune de Roches-Prémarie-Andillé se bat dès la fin de la guerre pour que l'eau courante soit présente au bourg des Roches, à Raboué, dans tous les foyers.

Elle constituera un syndicat intercommunal avec La Ville-dieu, et rejoindra assez vite une première organisation départementale de la distribution d'eau potable. Le syndicat d'Andillé restera lui indépendant jusque vers 1960.



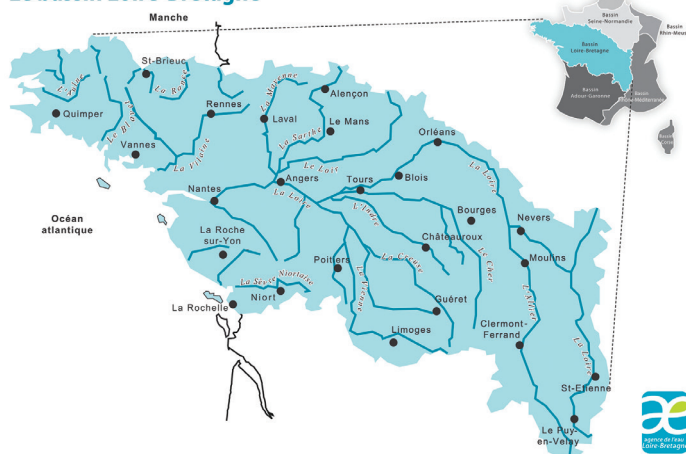
Le château d'eau d'Andillé vers 1950  
Collect. particulière

ANDILLE (Vienne). — Groupe scolaire, Château d'eau.

### Actuellement

Les communes de notre secteur se sont regroupées dans un comité local de l'eau, SIVA-SUD. Et depuis 2015, SIVA-SUD a rejoint un syndicat mixte départemental, Siveer-Eaux de Vienne, qui assure pour nous la distribution de l'eau et son assainissement. 82 collectivités en sont adhérentes, dont notre Communauté de Communes de la Vallée du Clain.

#### Le bassin Loire-Bretagne



La France a été découpée en six grands bassins versants, qui renvoient à six Agences de l'Eau. Notre interlocuteur à Roches-Prémarie-Andillé via Siveer, c'est l'Agence du Bassin Loire-Bretagne.

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

### Les règlements de l'eau

La France, au cœur de l'Europe, s'est dotée d'un solide réseau législatif et administratif, complexe, qui ne cesse de se peaufiner. Notre Loi de l'Eau (la « LEMA ») date de 2006, et a été modifiée de nombreux codes et cadres directeurs d'intervention. Pour cela, elle réforme plusieurs codes : environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques.

De multiples organismes, coordonnés entre eux, veillent, sous l'autorité de l'Etat, à la fois sur la qualité sanitaire, la ressource, l'équipement de nos régions pour l'eau potable, les niveaux des cours d'eau, des nappes souterraines, les besoins de tous les habitants, la préservation de la biodiversité, les coûts.



Oui, pour s'y retrouver,  
ce n'est pas toujours facile !

# L'EAU, un réseau pour les besoins humains

« L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ».

Code de l'environnement- Livre II-Art L210-1



Nos besoins humains peuvent se classer en trois grandes catégories : l'usage industriel, l'usage agricole

et l'usage domestique.

Pour tous ces besoins, on prélève l'eau dans le milieu naturel, soit dans les nappes souterraines, soit dans les rivières.



## La distribution

L'eau est stockée dans des réservoirs (châteaux d'eau ou bâches enterrées) avant d'être distribuée.

Elle est acheminée aux consommateurs par des canalisations enterrées.



Le château d'eau de la Vallée Moreau à 49 m de hauteur, il sera bientôt réhabilité et décoré d'une fresque.

## La collecte des eaux usées

La collecte des eaux usées se fait à travers un réseau d'assainissement qui achemine l'eau grâce à des canalisations enterrées vers les stations d'épuration.

## L'assainissement

Il est, ou n'est pas, collectif. Certains d'entre nous ont leur propre système d'assainissement, sous la forme de fosses dites « toutes eaux » par exemple, c'est courant en milieu rural.

Pour la plupart, nous sommes raccordés au réseau collectif d'assainissement.

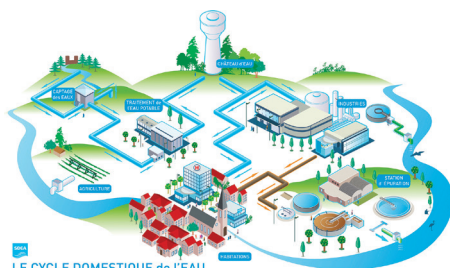
## La dépollution dans les stations d'épuration

L'eau « usée » subit différents traitements, les boues sont séparées et revalorisées parfois en épandage agricole. L'eau assainie est ensuite rejetée dans le milieu naturel.

## Le cycle de l'eau domestique

### Le captage

L'eau est d'abord pompée dans les nappes phréatiques ou prélevée directement en surface, dans les rivières. Le sous-sol chez nous est souvent karstique, plus rarement granitique. Un traitement de l'eau s'impose ensuite, le sol est un filtre naturel, mais insuffisant.



RAPPEL :

Ce « petit cycle de l'eau » est simple : on pompe, on traite, on stocke, on distribue. Puis après usage de l'eau, on évacue l'eau « usée », on l'épure, et on la restitue à la nature.

Dans notre commune existent trois points de forage : un à Chaumelonge, et deux à la Vallée Moreau (Vallée-Moreau et Deshoulières).

### Le traitement

L'eau est ensuite acheminée vers une station de potabilisation afin de la rendre propre à la consommation. Dans notre commune fonctionne depuis 2007 une usine d'ultrafiltration, à la Vallée Moreau. Cette usine est une **remarquable avancée de la technologie**.

Une filtration de l'eau par le biais de membranes d'ultrafiltration permet de retenir les macromolécules, les micropolluants et la majorité des virus. À l'arrivée, l'eau filtrée est parfaitement clarifiée et désinfectée au chlore gazeux. Ce filtrage cependant n'élimine pas les nitrates (Pour info, Taux moyen actuel de nitrates <50 mg/l (Conforme au code de la santé).



Schéma du Syndicat des Eaux d'Alsace-Moselle



La station d'épuration de Roches-Prémarie-Andillé



Les turbines



Les membranes

L'usine d'ultrafiltration

Trois équipements d'épuration fonctionnent sur le territoire de la commune :

- deux lagunes de décantation, à **Andillé** et à **Raboué** et une station de traitement de type des boues activées, dans le bourg des **Roches-Prémarie**.

Cette station d'épuration reçoit également les eaux usées du bourg de La Villedieu-du-Clain.

# L'EAU, que pouvons-nous faire ?

« Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement »

Code de l'Environnement- Livre 1<sup>er</sup>-Art L110-2)

## La surveillance de la pollution des eaux

L'eau de notre réseau potable est très strictement analysée, et les résultats parviennent en mairie, où chacun de nous peut les consulter.

Les analyses portent sur un très très grand nombre de substances toxiques, au sein desquelles figurent toujours, en particulier, l'atrazine, et les nitrates. Leur dosage est inférieur à ce qui est considéré comme inacceptable pour la santé publique.

Mais on peut toujours mieux faire !! et c'est l'affaire de tous.

## Le coût de l'eau potable : notre facture

DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS

Votre facture en détail

N° compteur et lieu de desserte	Ancien Index	Nouvel Index	Conso (m <sup>3</sup> )	Assainissement	Observation
	175	272	97	OU	Cet abonné est rattaché à un réseau d'assainissement collectif

Rubriques	Qté	Tarif annuel	Montant HT	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
ABONNEMENT						211,32 €
charges du réseau partagées par tous						
CPT 17BA556715 DU 24/12/2019 AU 31/12/2019	1	60,0000	1,32	5,50	0,07	1,39
CPT 17BA556715 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	1	40,0000	58,36	5,50	3,21	61,57
charges liées à notre consommation réelle						
CPT 17BA556715 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020						26,56
redevance régionale perçue par l'Agence de l'Eau pour le compte de l'Etat pour constituer des réserves d'irrigation						
TRANCHE 01 DU 24/12/2019 AU 31/12/2019						1,08
TRANCHE 01 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020						1,11
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU						4,64
AGENCE DE L'EAU DU 24/12/2019 AU 31/12/2019						0,24
AGENCE DE L'EAU DU 01/01/2020 AU 31/12/2020			4,40	5,50		
<b>REDEVANCE ASSAIN. COLLECTIF</b>						
charges liées à la maintenance au service de tous						
PART FIXE						0,88
CPT 17BA556715 DU 24/12/2019 AU 31/12/2019	1	36,4400	0,80	10,00	0,08	0,88
CPT 17BA556715 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	1	37,5400	36,51	10,00	3,65	40,16
charges liées à la consommation du foyer						
PART VARIABLE						3,11
TRANCHE 01 DU 24/12/2019 AU 31/12/2019						13,50
TRANCHE 01 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020						40,36 €
redevance perçue pour le compte de l'Etat. Nous payons pour la pollution de tous. Travaillons toutes et tous à la réduire						
<b>ORGANISME PUBLIC-AGENCE DE L'EAU</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION						24,02
DU 24/12/2019 AU 31/12/2020	99	0,2300	22,77	5,50	1,25	
MODERNISATION DES RESEAUX						16,34
DU 24/12/2019 AU 31/12/2020	99	0,1500	14,85	10,00	1,49	
<b>MONTANT TOTAL FACTURE</b>						
						441,42
						34,09
						475,51 €

Un coup d'œil sur le verso de notre facture nous renseigne sur la répartition de notre contribution : Il y a une part fixe, l'abonnement, une part variable, ajustée à la consommation du foyer et au volume de l'assainissement (dans le cas où on est raccordé au réseau collectif). Le prix de l'eau est fixé par secteur géographique.

Puis des redevances, fixes, qui vont d'une part au Syndicat pour l'entretien du réseau collectif (les « charges fixes du service »), d'autre part sont perçues pour le compte de l'Etat, et sont reversées à notre Agence de l'Eau Régionale : nous apportons ainsi notre contribution à **la préservation des ressources en eau et la constitution de réserves d'irrigation** et aux **dépenses dues à la pollution**.

On comprend donc tout l'intérêt d'un comportement respectueux de l'environnement : préserver notre santé à tous, et payer à terme moins cher...

Notre commune applique depuis plusieurs années des mesures pour économiser l'eau et préserver l'environnement : recueil des eaux pluviales pour l'entretien de la com-



Pour en savoir plus, on peut consulter sur internet :

<https://www.eaufrance.fr/>  
[https://www.eauxdeviennes.fr](https://www.eauxdeviennes.fr/)  
<https://www.clainsud.fr/>  
 et pour connaître le code de l'environnement :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006074220](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220)

mune, bannissement des produits phytosanitaires, « Zéro Phyto » !... vous le voyez à nos trottoirs où surgissent des petites herbes pas si folles.

## Notre intérêt à tous : préserver l'eau, limiter la pollution

Et les habitantes et habitants, eux, que peuvent-ils faire ? Beaucoup d'entre vous sont déjà alertés et conscients que notre effort doit être constant et partagé par tous.

Certaines et certains d'entre vous vont dire : mais on le fait déjà ! D'autres vont faire la grimace...

Nous pouvons **tous** améliorer nos comportements, c'est **toujours** le bon moment !

Par exemple :

Est-il indispensable de laver votre voiture ? Attention, chez vous, vous êtes en infraction... Alors utilisez la station de lavage, qui consomme moins d'eau et récupère les produits polluants.

Au jardin, économisez l'arrosage en recouvrant le sol d'herbe coupée ou d'écorces pour préserver l'humidité du sol.



Laissez pousser dans les allées les herbes « non invitées » : elles font le bonheur des insectes et des oiseaux. « Plus de phyto » ! Vous ne supportez vraiment pas la petite verdure dans les cailloux ? alors vinaigre ! et un peu de sel...

À la maison, pour limiter les micro-polluants, n'oubliez pas : tout ce que nous rejetons dans la nature OU dans les tuyaux augmente la pollution.



On peut choisir des produits d'entretien moins nocifs. Privilégier le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le savon de Marseille, le savon noir, le sel, l'huile de lin... et l'huile de coude.

Vous pouvez compléter la liste, envoyer vos suggestions à la mairie ! Nous répercuterons.

Nos remerciements à Siveer-Eaux-de-Vienne pour l'utilisation de leurs documents, à Jean-Yves Vénien pour les éléments d'histoire, à Alain Vacher pour le prêt de sa collection, à Alban Pratt et Jean Bellin pour leur relecture.

## SCA86

**Fort de ses 385 adhérents (saison 2019/2020), le SCA86 (Smarves et Clain Athlé) est le club d'athlétisme affilié à la FFA de référence pour la communauté de communes des Vallées du Clain.**

Ses 8 encadrants, salariés ou bénévoles permettent aux différents adhérents de s'initier ou de se perfectionner dans des disciplines sur piste, hors stade mais également en marche nordique ou pour des séances de remise en forme.

La commune de Roches-Prémarie-Andillé est largement représentée au sein du club, que ce soit en terme de licenciés (plus de 10% des adhérents), d'entraîneurs, de membres du Comité Directeur et même de sponsors/mécènes.

L'élaboration et les projets du club sont sous la responsabilité de 7 commissions regroupant des adhérents volontaires pour permettre au SCA de poursuivre son évolution.

En association avec L'Arantelle et la Mairie et dans le cadre de « La fête du clos », le 9 juillet 2021 se déroulera la première « Corrida du clos des Roches », course nature de 5, 10 km ou relais en duo 2x5 km (départ à 19h30). Elle sera précédée par des animations enfants (9 à 13 ans) dès 18h30.

Alors si comme nous, vous avez envie de vivre des moments riches en émotions sportives et humaines en tant qu'athlète ou bénévole, n'hésitez pas à nous rejoindre !

[smarves.athle86@gmail.com](mailto:smarves.athle86@gmail.com)  
<http://sca86.athle.fr/>



*L'épreuve de Kid Cross et Relais Cross a réuni plus de 170 participants au Clos des Roches en janvier 2020*

## L'Arantelle : des scooters électriques pour l'insertion professionnelle, c'est possible !

**L'Arantelle a acquis une flotte de 8 scooters électriques, en remplacement de son parc de scooters thermiques.**

Le service « Relais Mobilité » de l'Arantelle propose en effet depuis 2005 la location de scooters pour les personnes dépourvues de moyen de locomotion et devant se déplacer dans le cadre d'un emploi, d'une formation, d'une mission d'intérim...

Cette opération a été rendue possible grâce aux fonds LEADER de l'Europe. Après mise en concurrence, le choix s'est porté sur l'entreprise IMF-Industrie, fabricant installé à Nieuil-l'Espoir.

Ce renouvellement de parc de scooters est ainsi l'occasion de faire coïncider un projet associatif social et la promotion des

ressources du territoire. Cela, afin de répondre encore mieux aux besoins et attentes des habitants de notre territoire. L'Arantelle démontre qu'il est possible de concilier action sociale et développement durable :

**« l'électrique, ce n'est pas que pour les « bobos » ! »**

D'un côté, le scooter électrique évite le rejet de gaz carbonique, d'oxyde d'azote et de particules fines dans l'atmosphère. De l'autre côté, cela permet d'abaisser le coût supporté par les utilisateurs : un « plein » électrique équivaut à 1,10€ pour 70 km !

**Bonne route aux scooters et à leurs utilisateurs !**



## La déchetterie communautaire

La déchetterie communautaire avance à grands pas,  
**OUVERTURE PRÉVUE AU MOIS DE SEPTEMBRE.**

La communauté de communes des Vallées du Clain possède actuellement un réseau composé de neuf déchetteries communautaires qu'il a fallu mettre en conformité avec la réglementation en vigueur relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et aux dispositions du code du travail.

C'est pourquoi, il a été décidé de construire une nouvelle déchetterie communautaire sur la commune de Roches-Prémarie-Andillé, dans la nouvelle ZAE Les Héronnières.

La déchetterie disposera de dix quais, pour répondre aux enjeux environnementaux et mettre en place de nouvelles filières de recyclage : polystyrène, plâtre, pneumatiques, couettes et oreillers, etc. Pour faciliter le déchargement, le dépôt des déchets verts et des gravats se fera sur une plateforme à plat.

Des caissons de réemploi seront à également à la disposition des usagers pour déposer les objets ou matériaux en bon état qui pourront ainsi connaître une seconde vie.

Des horaires élargis permettront aux usagers d'accéder au site 5 jours sur 7.

Tous les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des 16 communes des Vallées du Clain pourront utiliser ce nouvel équipement. L'entrée se fera sur présentation des badges d'accès.

**Au moment où la déchetterie des Héronnières entrera en service, les déchetteries de la Villedieu-du-Clain, de Smarves et l'ancien site de Roches-Prémarie-Andillé fermeront au public.**



## NUISANCES TRAVAUX DE BRICOLAGES ET DE TONTES

Suivant arrêté préfectoral n° 07/DDASS/SE/008 en date du 19 juin 2007, l'article 8 stipule : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales ».

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.** Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie. L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 régit l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne. Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.



## Ouverture d'une station de lavage

**La station de lavage EcoJet est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, sur la zone d'activité économique des Héronnières de la communauté de communes en face de la future déchetterie.**

Ce centre de lavage est composé de 2 pistes de lavages haute pression et d'un portique-rouleau, 2 aspirateurs et une borne de gonflage. Il est accessible aux motos, autos et utilitaires.

Il est doté d'un équipement qui recycle une partie de l'eau. Nous avons obligation de filtrer les eaux usées par un bac de rétention d'hydrocarbures qui sont rejetés pour respecter les normes environnementales en vigueur. Tous nos produits de lavage respectent les normes en vigueur. Le bac d'hydrocarbures est régulièrement contrôlé et vidé par une société spécialisée.

La pratique a beau être courante, laver sa voiture soi-même en extérieur est interdit. La loi – plus précisément l'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental – est formelle à ce sujet : la loi peut sembler contraignante, mais elle a été pensée pour éviter la pollution. Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, non seulement vous utilisez peut-être des produits polluants, mais en plus des résidus d'hydrocarbure et d'huile s'infiltrent dans le sol et votre lavage est plus gourmand en eau qu'un lavage en station. La loi sert donc tout simplement à protéger l'environnement.

**La station de lavage EcoJet est ouverte 24h/24 7j/7 et propose à sa clientèle des cartes d'abonnements avec des avantages fidélité. Vous pouvez les obtenir sur le distributeur sur place ou la commander au 06 86 77 26 21.**

## ACTE DE CIVILITÉ

Le **premier dimanche de mars** avait lieu un « clean walk » pour nettoyer les plages de La Rochelle. Cela consiste à ramasser tous les déchets sur les plages, pour éviter que ces plastiques ne partent à la mer, et soient avalés par les tortues et autres animaux marins.



Ce n'est pas la première fois, que ces Rocs-Prémaliens décident de partir, munis de grands sacs pour ce geste écocitoyen, et la récolte est hélas toujours abondante.

Ce ramassage a été fait autour de Raboué.

Pourquoi pas étendre cette action plus largement sur la commune ? Seriez-vous partants ?

## CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

Un président : Le maire de la commune

Un conseil d'administration : Celui-ci est formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire.

Il est une institution locale d'action sociale qui met à ce titre des actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées isolées.

Le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et il dispense l'aide sociale facultative (aide alimentaire, secours d'urgence...).



## La Bibliothèque

**Ça y est ! la bibliothèque a déménagé** courant avril et son ouverture a été effectuée le 2 juin. Le déménagement a été réalisé avec la mobilisation des personnels de la mairie, des élus et des bénévoles que nous remercions.

La nouvelle bibliothèque s'étend dorénavant sur 160 m<sup>2</sup> et comprendra une salle d'heure du Conte à destination de tous les publics, y compris en situation de handicap.

En effet, l'enjeu pour la bibliothèque va être de développer des partenariats (notamment avec le centre socio-culturel de L'Arantelle, les écoles, les associations locales...) et de développer des animations.

La bibliothèque va devenir pour notre commune un lieu de vie et d'échanges, de rencontres et de débats. Le conseil municipal de mars a acté la gratuité pour l'inscription des lecteurs. Des publications régulières auront lieu sur notre site internet et sur la page Facebook de la commune pour annoncer les animations et les rendez-vous culturels.

Nous remercions la Bibliothèque de la Vienne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui soutiennent financièrement notre projet. **Nous vous attendons nombreux dans ce nouvel espace et serons très heureux de vous retrouver.**

## Une cérémonie du 8 mai en comité restreint

La cérémonie 8 mai, destinée à commémorer la victoire des Alliés sur l'Allemagne et la fin de la Seconde Guerre Mondiale, a été encore chamboulée par les consignes sanitaires et a été célébrée en comité restreint.

Une cérémonie sans public. Seuls les trois maires des communes de La Villedieu-du-Clain, Aslonnes et des Roches-Prémarie-Andillé, assistés du représentant des Anciens combattants, d'un porte-drapeau, ont pu prendre part à cette commémoration en déposant une gerbe sur les monuments aux morts et en respectant une minute de silence.



## Agrandissement du skate-park

À la demande de jeunes de la commune, l'agrandissement du skate-park est en projet. Il s'agira de proposer des modules permettant à la fois une meilleure glisse pour les « riders » et des équipements de qualité pour garantir sécurité et tranquillité.

Un nouveau module dit « curve » sera ajouté en face du module droit, et une grande rampe sera également installée (travaux sur 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres).

Un règlement intérieur de la zone sera affiché pour permettre le bon usage du skate-park.

## Création d'un mini-park

Nous vous informons qu'une aire de jeux accessible aux enfants à partir de 1 an et jusqu'à 6 ans va bientôt voir le jour, entre la salle des associations et le skate-park. Cet espace sera un bel endroit de jeux, de découverte, d'apprentissage et de détente. Elle sera composée :

- d'une cabane,
- de 2 bascules à ressort,
- d'une table petit goûter,
- d'une grande structure de jeux.

Cette aire sera évolutive avec un projet d'arbre à cordes par la suite.

## LA BOUCHERIE NE DÉSEMPLIT PAS

Dans une nouvelle décoration depuis son ouverture le 2 mars dernier, sous l'enseigne « **Maison breton** », avec des nouveaux services et produits proposés, tels que les plats préparés « fait maison », le fromage à la coupe, une saucissonthèque et même une vinothèque, incitent les habitants de plus en plus nombreux à pousser la porte de la Boucherie.

**Maison Breton 1, place de la Poste**

**86340 Roches-Prémarie-Andillé - Tél. 05 49 39 23 23**

**Horaires du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 19h.**

**Dimanche de 10h à 12h30.**



# AGENDA

## JUIN

- **2 JUIN**  
- Ouverture de la *Nouvelle* bibliothèque
- **LE 19 JUIN**  
- Pétanque, championnat départemental
- **LES 20 ET 27 JUIN**  
- Élections départementales et régionales 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour

## JUILLET

- **LE 2 JUILLET**  
à partir de 18 h 30 PIQUE-NIQUE déguisé aux Clos des Roches, organisé par l'APE (associations des Parents d'élèves).
- **LE 9 JUILLET**  
- Corrida du Clos des Roches - 19h30  
- Fête du Clos (concert) à partir de 19h30 avec l'Emil  
- Feu d'artifice 23h
- **LE 13 JUILLET**  
- Emil, animation Fête Nationale à Nieuil-l'Espoir
- **DU 19 JUILLET AU 23 JUILLET**  
- Qigong : stage aux Roches-Prémarie-Andillé

## SEPTEMBRE

- **LE 7 SEPTEMBRE**  
- Pétanque, championnat départemental
- **LE 11 SEPTEMBRE**  
- A.G. de Roches en Flèches 10h30

## • LE 12 SEPTEMBRE

- Pétanque, championnat départemental
- Journée des associations à La Villedieu du Clain
- **LE 21 SEPTEMBRE**  
- Pétanque, championnat départemental

## OCTOBRE

- **LE 2 OCTOBRE**  
- Emil, concert d'automne à Nouaillé-Maupertuis
- Pétanque, championnat départemental
- **LE 9 OCTOBRE**  
- Emil, soirée Ukulélé à Roches-Prémarie-Andillé
- **LES 15, 16 ET 17 OCTOBRE**  
- Emil, Théâtrophone à la Passerelle

## NOVEMBRE

- **LE 11 NOVEMBRE**  
- Cérémonie du 11 Novembre
- **LE 12 NOVEMBRE**  
- Concert de M. Lemarchal à 20h30  
- Emil, Les Goules Poly à la Passerelle
- **LE 25 NOVEMBRE**  
- Emil, Assemblée Générale

## DÉCEMBRE

- **LES 3,4,5 DÉCEMBRE**  
- Emil, Stage de Steel Drum aux Roches-Prémarie-Andillé
- **LES 5 DÉCEMBRE**  
- Emil, concert de Steel Drum aux Roches-Prémarie-Andillé

